

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 FEVRIER 2017**  
**(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Président** : M. Philippe COCHET

**Secrétaire** : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote du N° 2017-01), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme LACROIX), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à M. JOINT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. ROULE jusqu'avant vote du PV)

Etait absent : /

**1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Nathalie MERAND-DELERUE est élue secrétaire de séance à l'unanimité par 43 voix pour.

**2) ADJONCTION DU RAPPORT N° 2017-10 – VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL – MAINTIEN DU CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE LE VINATIER A CALUIRE ET CUIRE**

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

**3) ADJONCTION DU RAPPORT N° 2017-11 – VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL – MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT COLLECTIF ENTRE TREVOUX ET LA GARE DE SATHONAY**

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

**4) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014**

**5) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016**

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

**6) INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

**7) INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISEMENT**

**8) INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

**9) INFORMATION SUR LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'ENTRETIEN ET DE MISE AUX NORMES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – BILAN DE LA PREMIERE ANNEE**

**10) CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT CULTUREL LE RADIANT – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET PASSATION DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE BELLEVUE SAS**

**Rapporteur** : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal approuve le choix de la société BELLEVUE SAS comme titulaire de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « Le Radiant » pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ainsi que le projet de contrat de concession de service public et ses annexes. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer le contrat de concession de service public et tous les actes qui en découleront.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 abstentions.

**11) REVERSEMENT DE SODEXO CORRESPONDANT AUX CHEQUES RESTAURANT " PERDUS ET PERIMES " DU MILLESIME 2015**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal décide de l'attribution d'une subvention de 3 882,89 € au Comité Socio-culturel du Personnel de la Ville de Caluire et Cuire. Les crédits correspondants seront inscrits au compte nature 6574 fonction 020G du budget primitif 2017 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

**12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR MUNICIPAL AU BENEFICE D'AUTRES COLLECTIVITES**

**Rapporteur** : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'adoption d'une convention type pour toute mise à disposition par la Ville du stand de tir municipal au bénéfice de collectivités ainsi que les termes de cette convention. Le tarif établi de 175 € par agent de police municipale et par an est approuvé pour la mise à disposition du stand de tir. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer les conventions avec chacune des collectivités bénéficiaires.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 abstentions.

**13) PROJET D'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

**Rapporteur** : F. MANINI

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes et à signer tout document utile dans la mise en œuvre du projet.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 contre.

**14) PRESTATION DE MISE EN FOURRIERE, D'ALIENATION OU DE DESTRUCTION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – APPROBATION DES TARIFS**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessous relatifs à la fourrière municipale :

## Prestations de mise en fourrière et de destruction de véhicules

## TARIFS DE FOURRIERE

PRESTATIONS	CATEGORIES DE VEHICULES	PRIX UNITAIRE TTC
Opérations préalables	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	22,9 €
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	22,9 €
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	22,9 €
	Voitures particulières	15,2 €
	Autres véhicules immatriculés	7,6 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,6 €
Enlèvement	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	274,4 €
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	213,4 €
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	122,0 €
	Voitures particulières	116,81 €
	Autres véhicules immatriculés	45,7 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,7 €
Garde journalière	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	9,2 €
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	9,2 €
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	9,2 €
	Voitures particulières	6,19 €
	Autres véhicules immatriculés	3,0 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,0 €
Expertise	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	61,0 €
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	61,0 €
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	61,0 €
	Voitures particulières	61,0 €
	Autres véhicules immatriculés	30,5 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,5 €

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

### **15) CREATION D'UN TARIF REGLEMENTE POUR LES TOURNAGES DE FILM**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal décide de créer un tarif spécifique d'occupation du domaine public pour les tournages de film. Le Conseil Municipal dit que ce tarif sera fixé à 900 € par jour pour le tournage d'un court-métrage (film d'une durée inférieure ou égale à une heure) et à 1 800 € par jour pour le tournage d'un long-métrage (film d'une durée supérieure à une heure) et qu'il s'appliquera forfaitairement dès lors que le tournage génèrera une occupation du domaine public. Les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'année 2017 selon le plan de compte fonction 01, nature 70323.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

### **16) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal prend acte, à la majorité, par 34 voix pour, 1 contre, 6 abstentions (Caluire et Cuire Citoyens ne prennent pas part au vote) de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport prévu à l'article L.2312-1 du CGCT.

## **17) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE**

**Rapporteur** : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention relative à la fonction d'inspection santé et sécurité au travail et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 011 du budget de l'année en cours, dans la nature 6288 et fonction 020G.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

## **18) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2017.

## **19) VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL – MAINTIEN DU CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE LE VINATIER A CALUIRE ET CUIRE**

**Rapporteur** : M. LE DEPUTE-MAIRE

Vu l'article L.2121-29 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil émet des vœux sur tout objet d'intérêt local ;

Considérant que de tels vœux ne constituent pas des actes juridiques (Conseil d'Etat, 29 décembre 1997, SARL Enlem) ;

Monsieur le Député-Maire a proposé le vœu du maintien du Centre Médico-Psychologique Le Vinatier à Caluire et Cuire. Le Député-Maire et le Conseil Municipal s'opposent au projet de transfert et souhaitent qu'une concertation soit organisée rapidement, notamment avec les personnels concernés, avant d'éviter ces fermetures de structures de soins de proximité.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

## **20) VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL – MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT COLLECTIF ENTRE TREVOUX ET LA GARE DE SATHONAY**

**Rapporteur** : Mme CHIAVAZZA

Vu l'article L.2121-29 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil émet des vœux sur tout objet d'intérêt local ;

Considérant que de tels vœux ne constituent pas des actes juridiques (Conseil d'Etat, 29 décembre 1997, SARL Enlem) ;

Mme CHIAVAZZA a proposé le vœu de la mise en place d'un transport collectif entre Trévoux et la gare de Sathonay.

Après adoption, à la majorité, de trois amendements relatifs au texte proposé par Mme CHIAVAZZA, le texte amendé a été soumis au vote du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité, par 34 voix pour, 4 contre et 4 abstentions (Mme CHIAVAZZA ne prend pas part au vote).

Le Député-Maire,  
Philippe COCHET